

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023

Etaient présents : **Marc BORIES , Christine SAHUET, Bruno VEDRINE, Jean-Pierre NIEL, Michel BAYOL, Guy GIRBAL, Alix THUROW , Gérard VIDAL, Nathalie LE BERRE, Guy MARTIN, Florence PHILLIPE, Margot PETIT, Hervé LADSOUS, Angeline MARCILHAC, Charles BOURIANNE.**

Mélanie BOUTEILLE est excusée et a donné pouvoir Christine SAHUET  
Jean-Marc ROZIERES est excusé et a donné pouvoir à Michel BAYOL  
Laurence ADAM est excusée et a donné pouvoir à Marc BORIES  
Audrey CABRAL est excusée et a donné pouvoir à Florence PHILIPPE  
Michel CROUZET est excusé et a donné pouvoir à Hervé LADSOUS.  
Eulalie EYCHENNE, Pierre MARCILHAC, Léa TREMOLET sont absents.

Angeline MARCILHAC est désignée secrétaire de séance

---

**M. le maire présente Mme Sylvie CURE à l'ensemble du conseil et la remercie pour sa présence ce soir.**

### APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS :

M. le maire, donne la parole à Mme Sylvie Cure, architecte au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui a travaillé avec la commission d'élus sur la rédaction du schéma directeur et vient le présenter.

4 Axes :

- Consolider l'offre d'emplois et de logements
- Proposer une véritable offre de tourisme et de loisirs 4 saisons
- Valoriser un cadre de « ville à la campagne » exceptionnel
- Renforcer une stratégie de développement durable pour un meilleur cadre de vie

Des atouts à valoriser

- Petites Cités de Caractère > Site Patrimonial Remarquable / Médiation culturelle
- Vallée du Lot > chapelet de plus beaux villages de France : Ste Eulalie d'Olt / St Côme d'Olt / Estaing
- Station verte / Station de pêche / Ville fleurie
- Plan Paysage PETR Haut Rouergue : Village joyau /
- Petites Villes de Demain / Bourg Centre Occitanie / Bourg centre département / CPAT

Des enjeux nationaux à décliner localement

- Revitalisation des centres anciens > Lutte contre la vacance résidentielle et commerciale > Bien-être en ville
  - Préservation de la ressource et qualité de l'eau > Désimperméabilisation des sols urbains
  - Transition écologique > Préservation de la biodiversité > Trame verte et Bleue
- > Loi Climat et Résilience > Zéro Artificialisation Nette & Renaturation  
> Mobilités douces

Le schéma directeur va permettre de lancer une consultation pour recruter un groupement de maîtrise d'œuvre sur le principe suivant :

1/ Une esquisse globale sur l'ensemble des secteurs sera demandée à l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour une cohérence des aménagements

2/ Un programme prévisionnel des secteurs à aménager

A / Rues Auronne, Rogery, Ravieux

B / Rue de la Rivière & Place de la Halle

C / Rue Sannié

D & E / Voie douce, Cour Ste Marie & Pôle nouveaux usages

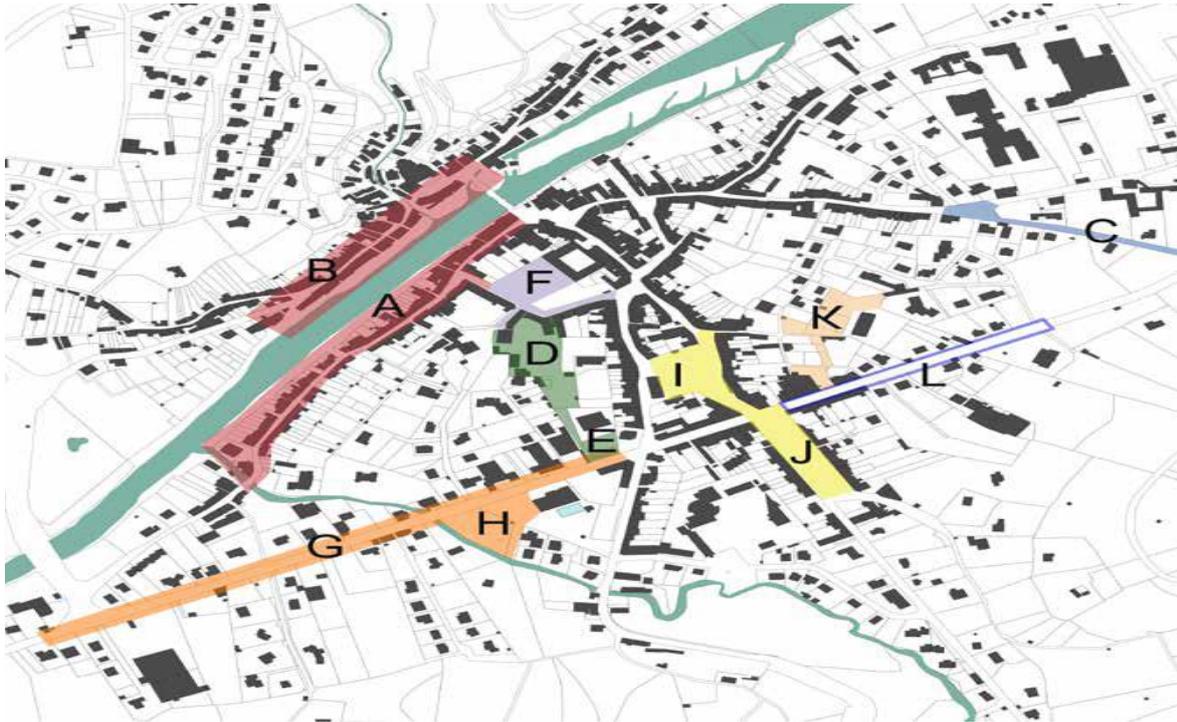
F / Place de la Mairie & Rue du Cours

G & H / Avenue d'Espalion & Parking de la piscine

I & J / Place de Gaulle & Ancien foirail aux ovins

K / Parking de la Roseraie

L / Avenue de St Laurent



**Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce schéma directeur et autorise M. le maire à lancer la consultation pour recruter un groupement de maîtrise d'œuvre.**

**DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL LA BOISSIERE ET FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR DESIGNER LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :**

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.1410-1 et R.1410-1 et s., L.1411-1 et s. et R.1411-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le camping municipal faisait l'objet d'une gestion par délégation de service public par convention conclue le 01 janvier 2009. Cette convention prend fin le 31 décembre 2023

CONSIDERANT les principales caractéristiques des prestations définies par la commune, telles que présentées dans le rapport annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission de délégation de service public chargée de l'ouverture des plis et d'émettre un avis dans le cadre de la procédure de délégation, ainsi que la nécessité de fixer les conditions de dépôt des listes préalablement à l'élection de ses membres,

**Après avoir délibéré :**

- Décide du principe de la délégation de la gestion du camping municipal ;
- Autorise monsieur le Maire à lancer la publicité et à mener la procédure, et notamment si besoin est, à négocier, après avis de la commission de délégation de service public, les propositions recueillies suite à la mise en concurrence, étant entendu que le choix du délégataire et la signature du contrat feront l'objet d'une délibération définitive ;

- Fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public, comme suit :
  - Les listes doivent être déposées au plus tard avant la prochaine séance du conseil municipal en date du 22 juin 2023 ;
  - Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants : 3 titulaires + 3 suppléants ;
  - L'élection des membres titulaires et des membres suppléants doit avoir lieu sur la même liste.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.
- 

**MISSIONS BUREAU DE CONTROLE ET SPS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE :**

M. le maire présente au conseil municipal, les propositions retenues pour les missions BC et SPS :

- Pour la mission contrôle technique des constructions : c'est la proposition faite par le bureau APAVE pour un montant de 12 465 € H.T, à laquelle s'ajoutent les missions « attestation réglementaire handicapés après travaux (500 € HT) et « attestation réglementaire RE2020 après travaux (1000 € H.T)

Soit 13 965 € HT pour l'ensemble des missions.

- Pour la mission SPS : c'est la proposition faite par le bureau APAVE pour un montant de 3980 € HT.

**Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les missions confiées à APAVE et leurs montants et donne pouvoir à M. le maire pour signer les contrats afférents.**

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A RAND'OLT :**

M. Charles BOURIANNE expose au conseil que la subvention sollicitée par Rand'olt était de 605 € et non de 305 €. Compte tenu de l'implication de cette association sur notre territoire et de leur bilan 2022, il est proposé d'allouer 300 € de plus à cette association.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, alloue 300 € de subvention complémentaire à Rand'olt.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**ANIMATIONS PASSANT PAR LA REGIE MUNICIPALE**

**Tarifs pour le concert de GOLDMEN passant par la régie municipale :**

- 32 € prix public dont 3 € de frais de location sur les plateformes
- 31 € prix public dont 2 € frais de location via l'office de tourisme
- 27 € prix de groupe à partir de 10 billets dont 2 € de location via l'office de tourisme

**Fête des Marmots aux Parédous, le 17 juin, mise en place d'un manège pour enfants :**

- 2 € le tour
- 5 € les 3 tours.

**Pièce de théâtre : 2 €**

**Marchés : M. Guy GIRBAL expose les différents tarifs suite aux propositions de la commission « Marchés » :**

Tarif marché	Abonnement annuel		Ponctuel	
	0 à 4 ml	1 ml supplémentaire	Hors saison estivale	15/06-15/09
52 samedis : annuel + 08/12 mercredis : saison				

<b>MARCHE TRADITIONNEL</b>	170 € TTC	50 € TTC	2 € TTC le ml	3 € le ml
<b>MARCHE PRODUCTEUR</b>	70 €	20 <sup>E</sup> TTC	2 € TTC le ml	3 € TTC le ml

Tarif marché	Abonnement saison		Ponctuel	
<b>MARCHE NOCTURNE</b>	4 ml	1 ml supplémentaire	4 ml	1 ml supplémentaire
Alimentation	250 €	50 €	60 €	10 €
	200 € si participation le 10 juin +4 MN			

Tarif marché		
<b>SOU MIS A AUTORISATION PREALABLE</b>	Hors saison estivale	15 juin/15 septembre
Déballeurs marchands ambulants hors marché	5 € ml	10 € ml
Gros camions magasins	150 €	150 €
Cirques autres spectacles	60 €	100 €